

A.T.S.E.M

SESSION 2025

Extrait de l'arrêté d'ouverture n° 2025-064 du 4 février 2025 du Centre de Gestion du Calvados

Filière MEDICO-SOCIALE – Catégorie C

Ouvert par le Centre de gestion du Calvados pour les collectivités et établissements publics affiliés ou conventionnés du Calvados (14)

CONDITIONS D'INSCRIPTION		NOMBRE DE POSTES :
<p>♦ Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) petite enfance ou du certificat d'aptitude professionnelle accompagnement éducatif petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>♦ Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Par ailleurs, les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire (enfants moins de 6 ans) et maternel, (périscolaires, cantines inclus) et à l'exclusion des agents travaillant en crèche.</p> <p>Compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. De même, les candidats au concours interne doivent justifier qu'ils sont en activité à la date de clôture des inscriptions.</p> <p>♦ Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiants, au 1er janvier 2025, de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature ; - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale. ; - soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association (est considéré comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans le département du Calvados), y compris bénévole, d'une association 		<p>Ouvert pour 25 postes</p> <p>Externe : 16 Postes</p> <p>Interne : 7 Postes</p> <p>3^{ème} Concours : 2 Postes</p>
	INTERNE – 3 ^{ème} CONCOURS	EXTERNE
<p>EPREUVES OBLIGATOIRES D'ADMISSIBILITE</p> <p>8 octobre 2025</p> <p>à CAEN ou sa périphérie</p>	<p>Série de trois à cinq questions appelant des réponses courtes ou sous forme de tableaux, posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur des situations susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.</p> <p>(Durée : 2 Heures ; coefficient 1).</p>	<p>Réponse à 20 questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions.</p> <p>(Durée : 45 Mn ; coefficient 1).</p>
<p>EPREUVES OBLIGATOIRES D'ADMISSION</p> <p>1er trimestre 2026</p>	<p>Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel.</p> <p>Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.</p> <p>Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles.</p> <p>(Durée totale de l'entretien : 20 Minutes, dont 5 mn au plus d'exposé - coefficient 2).</p>	<p>Entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions.</p> <p>(Durée totale de l'entretien : 15 minutes, coefficient 2).</p>

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

<p>✓ RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 2 avril 2025 au 7 mai 2025</p> <p>- Par Internet, par l'intermédiaire du site du Centre de Gestion du Calvados : www.cdg14.fr ou directement sur le site www.concours-territorial.fr, portail national des concours et examens professionnels, jusqu'au 7 mai 2025 minuit (heure métropole) dernier délai. La préinscription générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi qu'un espace sécurisé.</p> <p>✓ DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 2 avril au 15 mai 2025 minuit, heure métropole, dernier délai.</p> <p>- En format numérique sur l'espace du candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion du Calvados ;</p> <p>- OU par voie postale au Centre de Gestion du Calvados (voir adresse ci-dessous), le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi.</p> <p>- OU à l'accueil du Centre de Gestion du Calvados 2 impasse initialis 14002 Hérouville-St-Clair, Horaire d'ouverture du CDG14 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 / le vendredi fermeture à 16h30.</p> <p><i>La pré-inscription par Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription au Centre de Gestion du Calvados au plus tard le 15 mai 2025.</i></p> <p><i>Les pièces justificatives peuvent être transmises ultérieurement au Centre de Gestion du Calvados.</i></p> <p>NB : L'inscription à la préparation au concours auprès du CNFPT, ne vaut pas inscription au concours auprès du CDG14.</p>

✉ Pour tout dossier envoyé par La Poste, vérifier que l'affranchissement est suffisant. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original.

Tout dossier arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté. (Même posté dans les délais)

➔ Par conséquent, en déposant votre enveloppe au bureau de poste, veuillez-vous assurer qu'il sera oblitéré avant la date limite de dépôt des dossiers.

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire.